

2020

CFA-CFPPA Agriculteurs
de l'Eure

P. de SAINT ETIENNE



C.F.A. C.F.P.P.A.
de l'Eure

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES POST-CONFINEMENT

Ce document propose les protocoles et procédures à mettre en œuvre pour une reprise d'activité au sein des CFA et CFPPA. Les éléments constitutifs de ce PRA ont été présentés en CoHS le 25 mai 2020. Les procédures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaires et des exigences réglementaires qui pourront intervenir.

1- CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Dès le confinement, chaque établissement a mis en œuvre un plan de continuité d'activités administrative, technique et pédagogique. L'accueil des apprenants et de la plupart des personnels a été suspendu. Certaines fonctions présentes sur les sites ont été réduites et d'autres maintenues (exploitations et ateliers technologiques notamment).

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les enseignants/formateurs et la très grande majorité des apprenants.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La reprise progressive des activités d'enseignement en présentiel s'effectuera selon les instructions générales du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en cohérence avec les décisions gouvernementales se traduisant par le plan de déconfinement national.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de réouverture des établissements d'enseignement technique agricole et des centres de formation après le confinement, dans le respect de la doctrine sanitaire.

2- PRINCIPES GENERAUX ET DOCTRINE SANITAIRE

Ce document repose sur les prescriptions émanant des Ministères des Solidarités et de la Santé, de l'Education Nationale et de la jeunesse et du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Il rassemble les éléments nécessaires et indispensables à la reprise des activités des centres en se fondant sur 5 principaux généraux :

✓ **Le maintien de la distanciation physique**

Le respect d'une distance minimale de 1 mètre entre chaque personne permet d'éviter les contaminations respiratoire et/ou par gouttelettes.

Concernant les centres, cette distanciation concernera tous les espaces. Une attention particulière sera portée aux salles de classe, à la salle des formateurs, aux couloirs des établissements, aux sanitaires, au coin fumeur.

Le coin fumeur spécifique aux apprenants CFA-CFPPA sera déplacé exceptionnellement au niveau du garage à vélo CFA. Cette modification s'accompagnera de marquage au sol qui devra être respectée par l'ensemble des usagers des centres. Une surveillance sera mise en œuvre à chaque pause des groupes à ce niveau, en présentiel afin de garantir le respect du principe de distanciation.

Un affichage est prévu à cet effet dans l'ensemble du bâtiment.



Une information sera transmise aux parents, apprentis, stagiaires, Maîtres d'Apprentissage et Maîtres de Stage.

Une formation est prévue pour toutes personnes (personnels et apprenants) concernant la distanciation sociale.

✓ **L'application des gestes barrières**



L'ensemble des personnels des centres est tenu de respecter et de faire respecter les gestes barrière.

Ils doivent être appliqués par tous et à tous moments. Un affichage des gestes à respecter sera réalisé dans tous les lieux de passage des personnels et apprenants :

Porte d'entrée, hall d'entrée, bureaux, salles de classe, sanitaires, salle des formateurs, foyers, internat, ateliers, hall hydraulique

Le lavage des mains :

Il est demandé aux personnes susceptibles d'entrer dans l'établissement de se laver les mains :

A l'arrivée des l'établissement

Avant de rentrer en classe

Après chaque pause

Avant et après chaque repas

Avant et après être allé aux toilettes

Après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué

Avant de partir de l'établissement

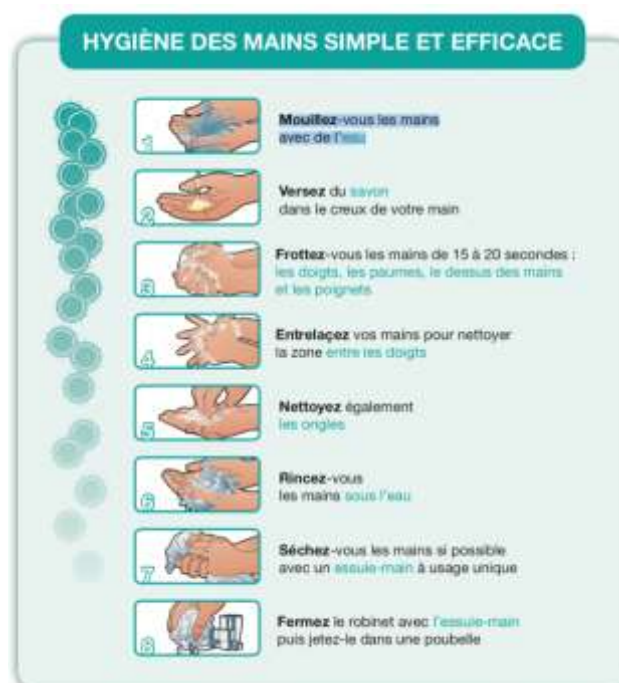
A l'arrivée à son domicile

Le matériel utilisé par les apprenants et les personnels doit être à l'usage exclusif d'une personne.

Une attention sera portée aux activités sportives, aux TP en laboratoire et en atelier.

Les formateurs auront à disposition des feutres effaçables et un tampon effaceur qu'ils devront emmener en classe et récupérer en fin de cours. Les apprenants n'utiliseront pas les feutres des formateurs.

Les apprenants devront être munis de matériel propre qui ne pourra pas être prêté.



Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les personnels lorsque la distanciation sociale n'est pas possible.

Il est demandé aux apprenants et aux personnels de porter un masque afin de limiter les risques de projection.

Le port du masque pour les apprenants est obligatoire lorsque la distanciation sociale n'est pas possible.

En cas de pathologie, le médecin du travail statuera sur le port du masque en continu. A cette fin, un questionnaire de santé spécifique COVID-19 sera transmis à tous les apprenants.

Le CFA s'équiperait en masques « grand public » de catégorie 1.

La ventilation des locaux

L'ensemble des locaux sera aéré :

Le matin avant la prise des cours.

Au début de chaque pause et pendant la pause déjeuner.

Le soir après le départ des personnels et apprenants.

Concernant l'ensemble des gestes barrière, une formation est prévue pour toutes personnes se rendant habituellement dans les centres (personnels et apprenants).

✓ La limitation du brassage des apprenants

L'accueil des apprentis et stagiaires s'effectuera de manière à réduire le contact entre apprenants de groupes différents.

Cf. plan de reprise ci-dessous

✓ **Le nettoyage et la désinfection des locaux**

Consignes préalables à la reprise de l'accueil

Pour les salles qui sont restées fermées depuis au moins 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté habituel est suffisant.

En revanche, les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un nettoyage approfondi avant la rentrée des personnels et des apprenants. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés (*cf.* indications ci-dessous).

Consignes de nettoyage à appliquer postérieurement à la reprise

Après la reprise, un nettoyage approfondi des locaux doit être réalisé. Il se décompose comme suit :

- ✓ 1ère étape, le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

- ✓ 2ème étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à la norme EN 14476 peuvent être utilisées.
 - Désinfecter les points de contact manuels en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

En absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, en dernier recours, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être préparée (pour l'eau de javel à 2,6 %, le dosage pourrait être de 10% soit 100 ml de javel par litre; Ce dosage doit être adapté aux circonstances de la désinfection et suivre les recommandations du fabricant ; L'eau de Javel doit être systématiquement rincée à l'eau potable).

La fréquence de nettoyage est essentielle afin de maintenir un niveau de protection efficace contre le virus. Les recommandations suivantes doivent être appliquées :

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

- Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
 - Equipements et outils divers si utilisés.

- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes conformes à la norme EN 14 476.

✓ **La formation, l'information et la communication**

Les chefs d'établissement veilleront à assurer une sensibilisation des apprenants, de leurs parents et des agents à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Cette information pourra être assurée par voie, d'affichage, par la distribution d'un document aux familles, par le site internet de l'établissement ou par tout moyen qui lui semblera le plus adaptée. Des ressources et supports de communication sont disponibles sur :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf.

Les parents et les apprenants

Ils devront être informés clairement, notamment (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière;
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école pour les externes et demi-pensionnaires ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un apprenant ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre apprenant ;
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels (chef d'établissement, adjoint, infirmiers...);
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points d'accueil et de sortie des apprenants ;

- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension et de l'internat.

Le personnel

Les enseignants/formateurs, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels doivent avoir connaissance des dispositions spécifiques prises par l'établissement.

Ils doivent être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les apprenants

Le jour de la rentrée, les apprenants doivent bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains ainsi que sur les modalités organisationnelles propres à l'établissement.

TousCaps : un module dédié à la formation pour les agents et les apprenants

Dans le cadre de l'accompagnement et de la prévention, la DGER en partenariat avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a développé un module TOUSCAPS dédié aux gestes barrières qui pourra à être utilisé par les établissements à l'occasion des réunions de pré-rentrée qui vont être organisées avec les personnels et lors de l'accueil de chaque groupe d'apprenants. Ce module spécifique qui sera enrichi au fil de l'eau pourra faire l'objet d'une présentation dans le cadre des instances. La plateforme est accessible à tous sur le lien. <https://touscaps.fr/>.

Ces cinq fondamentaux sont déclinés selon des thématiques identiques pour chaque centre, et couvrent l'ensemble des activités des centres.

Annexe 1

PROTOCOLE SANITAIRE : NETTOYAGE ET DESINFECTATION

CFA-CFPPA dont internat

Conformément aux dispositions du Ministère du Travail et au Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, les locaux des CFA-CFPPA de l'Eure, site du Neubourg seront nettoyés et désinfectés.

Avant la reprise :

- ✓ Internat : Les chambres d'internat n'ont pas été utilisées depuis le début du confinement. Un nettoyage de remise en propreté sera donc effectué dans chaque chambre.
- ✓ Sanitaires : Les robinets seront purgés afin de libérer l'eau stagnante et éviter la présence de bactéries. Il sera en outre procéder à une analyse de l'eau afin de vérifier l'absence de légionelles. Cette analyse sera effectuée par un laboratoire agréé.

Les sanitaires seront ensuite désinfectés selon le protocole suivant :

- Nettoyage à l'aide d'un détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476, puis rinçage pour évacuer le produit détergent et évacuer les salissures
 - Nettoyage en commençant par les zones les plus propres vers les zones les plus sales
 - Insistance sur les points de contact
 - Une fiche procédure sera fournie au personnel d'entretien.
- ✓ Salles de cours : Les salles de cours n'ont pas été utilisées depuis le début du confinement. Un nettoyage de remise en propreté sera donc effectué dans chaque chambre.
 - ✓ Les locaux ayant été utilisés durant les 5 jours précédant la reprise seront désinfectés selon le protocole suivant : (bureaux, couloirs, salle des formateurs)
 - Nettoyage à l'aide d'un détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476, puis rinçage pour évacuer le produit détergent et évacuer les salissures
 - Nettoyage en commençant par les zones les plus propres vers les zones les plus sales
 - Insistance sur les points de contact
 - Une fiche procédure sera fournie au personnel d'entretien.

Après la reprise

- ✓ Couloirs et lieux de passages : désinfection une fois par jour
- ✓ Espaces utilisés, objets fréquemment touchés (sanitaires, lavabos, robinets, chasse d'eau, interrupteurs, poignées de portes, interrupteurs, rampes d'escaliers...) : désinfection 3 fois par jours
=> embauche d'un-e intérimaire pour 4 heures de travail par jour.
- ✓ Matériels pédagogiques : Le prêt de matériel ne peut pas être autorisé. Le matériel utilisé par plusieurs personnes doit être désinfecté avec des lingettes désinfectantes après chaque utilisation
- ✓ Les salles de classe utilisées par un groupe seront désinfectées (sol, tableau, mobilier) avant l'utilisation par un autre groupe.
- ✓ Aération des locaux : l'aération concerne l'ensemble des pièces disposant de fenêtres. L'aération s'effectue : le matin à l'ouverture du centre, à chaque pause, durant la pause déjeuner, le soir durant le nettoyage des locaux.
- ✓ Les poubelles sont équipées de sacs poubelles récupérés chaque soir. Elles sont désinfectées en même temps
- ✓ Les équipements d'entretien à usage unique sont déposés dans des sacs poubelles fermés hermétiquement
 - Achat à prévoir de sac à fermeture hermétique
 - Prévoir le ramassage des déchets selon les normes sanitaires
- ✓ Des procédures et les protections seront fournies aux personnels d'entretien

Annexe 2

PROTCOLE SANITAIRE : SANITAIRES

Le **CFA-CFPPA** de l'Eure, site du Neubourg, compte 5 blocs sanitaires : 2 toilettes sur l'externat, 3 sanitaires douches-toilettes en internat.

- Gestion des sanitaires de l'externat :

L'utilisation des sanitaires du premier étage sera proscrite dans la mesure où aucune surveillance n'est envisageable.

Un affichage précisera :

- Le nombre de personnes présentes simultanément aux toilettes : pas plus de 2
- Les recommandations concernant le lavage des mains

Les apprentis et stagiaires ne seront pas autorisés à sortir de cours pour se rendre aux toilettes, la surveillance et la gestion des flux n'étant pas réalisable. Les temps de pause étant décalés, et le nombre limité de jeunes par groupe permettront au personnel de surveillance de gérer au mieux l'utilisation des lieux.

Le personnel d'entretien ou de direction s'assurera de la présence de savon, essuie-main et papier dans les toilettes ouvertes aux apprenants et personnels 2 fois par jour. L'ensemble des personnels et des apprenants est invité à prévenir le personnel de direction en cas de manque.

Les sanitaires seront désinfectés 3 fois par jour. Une fiche de suivi des désinfections sera affichée dans chaque bloc.

Les poubelles seront évacuées a minima 1 fois par jour.

Les portes principales des sanitaires seront maintenues ouvertes afin de permettre une aération en continue des sanitaires.

Un affichage sera réalisé au niveau des sanitaires pour informer les usagers des nouvelles règles en vigueur.

Annexe 3

PROTOCOLE SANITAIRE : ACCUEIL DES APPRENANTS

Pour le CFA-CFPPA

- **Modification du planning d'alternance**

Le nombre d'apprenants présents simultanément devant être réduit, le choix a été fait de modifier les semaines de présence en centre des apprenants. (le tableau de présence des apprenants est annexé à ce document)

- **Mesures à appliquer**

Le Plan de Reprise reprenant les principales mesures sanitaires sera envoyé aux apprenants, à leur famille et aux maîtres d'apprentissage.

Une fiche par groupe sera adjointe qui précisera : la date de reprise, l'heure de reprise, les heures de pause, y compris déjeuner, la salle occupée, l'heure de départ. Si l'internat est disponible, les règles applicables dans l'internat, la chambre occupée. (Cf. fiche internat)

Les heures d'arrivée, de pause et de départ seront décalées en cas de présence simultanée de plusieurs groupes

Les personnels vie scolaire et de direction des CFA-CFPPA seront positionnés sur le centre, l'accueil sur site ne pourra pas être tenu par ces personnels.

Surveillance du parking: Un personnel de surveillance sera posté sur le parking afin d'éviter les regroupements, s'assurer la distanciation physique et diriger les apprenants vers le bâtiment à leur arrivée. Le surveillant disposera d'un masque.

A l'entrée du bâtiment : Un personnel de direction sera posté à l'entrée principale du bâtiment lors de la première journée de retour des apprenants, il disposera d'un masque. Il s'assurera de :

- l'application de la distanciation physique
- rappel des règles et des gestes barrière à appliquer + lavage des mains à l'arrivée
- explication du sens de circulation dans le bâtiment
- indication de la salle dans laquelle ils doivent se rendre
- leur fournir un masque (si obligatoire)

Les accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment.
La liste des salles et des apprenants sera affichée à l'accueil.

Les fiches reprenant les gestes barrière et le protocole de lavage des mains seront affichées à l'entrée.

Les apprenants se rendront dans leur salle directement à leur arrivée, après lavage des mains. Le stationnement dans le hall d'entrée ou les couloirs sera interdit. Des affiches précisant cette interdiction seront disposées dans les lieux habituels de regroupement.

Le foyer des apprenants au rez de chaussée sera neutralisé.

PLAN DE REPRISE PREVISIONNEL DES APPRENANTS CFA-CFPPA (l'effectif proposé est l'effectif complet, la fermeture temporaire de l'internat diminuera le nombre d'apprentis présents sur le centre)

| | GRUPE | Heures d'arrivée | heure de pause matin | Heure de pause méridienne | Heure de pause AM | Heure de départ | Effectif apprenants | Nb Demi pension | Nb internes | Salles 1 | Salle 2 | Personnels | Effectif Personnels | Effectif Total |
|--------|-------------------|---|----------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------|-------------|----------|----------|------------|---------------------|----------------|
| S08/06 | GROUPE 1 LN | tère pro Lundi 9h30 8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h20-15h40 | 17h30 | 14 | 9 | 6 | Ouche | St ANDRE | 2 | 14 | |
| | | | | | | | | | | | | 2 | 0 | |
| | GROUPE 2 LN | Stage2th Vendredi 12/05 9H00 | 11H00-11H15 | 12h00-13h00 | 15h00-15h15 | 17h00 | 14 | 14 | | Madrie | | 14 | 0 | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | GROUPE 1 Chambray | ACSE1 Lundi 9h30 8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h20-15h40 | 17h30, 12h30 le vendredi | 7 | | | Video | | 1 | 7 | |
| | | | | | | | | | | | | | 0 | |
| | GROUPE 2 Chambray | PA1 9h00 le lundi 8h00 les autres jours | 10h00-10h20 | 12h00-13h00 | 15h00-15h20 | 17h00, 12h00 le vendredi | 12 | | | Poly | | 1 | 12 | |
| | | | | | | | | | | | | | 0 | |

| | GRUPE | Heures d'arrivée | heure de pause matin | Heure de pause méridienne | Heure de pause AM | Heure de départ | Effectif apprenants | Nb Demi pension | Nb internes | Salles 1 | Salle 2 | Personnels | Effectif Personnels | Effectif Total |
|--------|-------------------|------------------|----------------------------------|---------------------------|-------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|-------------|----------|----------|------------|---------------------|----------------|
| S15/06 | GROUPE 1 LN | CAPa 1 | Lundi 9h30-8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h20-15h40 | 17h30 | 16 | 13 | 8 | NEUBOURG | LIEUVIN | 2 | 16 |
| | | | | | | | | | | | | | 2 | 0 |
| | GROUPE 2 LN | Stage21h | Lundi 15/05 9H00+ vendredi 19/06 | 11H00-11H15 | 12h00-13h00 | 15h00-15h15 | 17h00 | 14 | 14 | Madrie | | | 14 | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | GROUPE 1 Chambray | ACSE1 | Lundi 9h30-8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h20-15h40 | 17h30, 12h30 le vendredi | 7 | | | vidéo | | 1 | 7 |
| | | | | | | | | | | | | | 1 | 0 |
| | GROUPE 2 Chambray | | | | | | | | | | | | 0 | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | 0 |

| | GROUPE | Heures d'arrivée | heure de pause matin | Heure de pause méridienne | Heure de pause AM | Heure de départ | Effectif apprenants | Nb Demi pension | Nb internes | SALLE1 | SALLE2 | Personnels | Effectif Personnels | Effectif Total | | |
|--------|-------------------|------------------|--|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|-------------|--------|--------|------------|---------------------|----------------|----|----|
| S22/06 | GROUPE 1 LN | 2nde pro | Lundi 9h30 8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h30-15h50 | 17h30 | 8 | 8 | 8 | OUCHE | | 2 | 2 | 10 | |
| | | | | | | | | | | | | | 2 | 2 | 2 | |
| | GROUPE 2 LN | BP REA | 9h00 | 11h00-11h20 | 12h00-13h00 | 15h00-15h20 | 17h00 | 12 | | | | MADRIE | | 1 | 1 | 13 |
| | | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| | GROUPE 3 LN | CSTMA | Sur convocation | | | | | 14 | 0 | 0 | | | | 2 | | |
| | | | | 2 | | | | | | | | | | | | |
| | GROUPE 1 Chambray | GEMEAU1 | Lundi 9h30 8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h20-15h40 | 17h30, 12h30 le vendredi | 10 | | | video | Poly | | 1 | | 10 |
| | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 0 |
| | GROUPE 2 Chambray | PA1 | 9h00 le lundi 8h00 les autres jours | 10h00-10h20 | 12h00-13h00 | 15h00-15h20 | 17h00, 12h00 le vendredi | 12 | | | poly | | | 1 | | 12 |
| | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 0 |

| | GROUPE | Heures d'arrivée | heure de pause matin | Heure de pause méridienne | Heure de pause AM | Heure de départ | Effectif apprenants | Nb Demi pension | Nb internes | SALLE1 | SALLE2 | Personnels | Effectif Personnels | Effectif Total | |
|----------------------------|--|-------------------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------|-------------|--------|----------|------------|---------------------|----------------|----|
| S29/06 | GROUPE 1 LN CSTMA | Sur convocation | | | | | | 14 | 0 | 0 | St André | Neubourg | 2 | 2 | 16 |
| | | | | | | | | | | | | | 2 | 2 | 2 |
| | GROUPE 2 LN BP REA | 9h00 | 11h00-11h20 | 12h00-13h00 | 15h00-15h20 | 17h00 | 12 | | | | MADRIE | | 1 | 1 | 13 |
| | | | | | | | | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| | GROUPE 1 Chambray GEMEAU1 | Lundi 9h30 8h30 les autres jours | 10h20 - 10h 40 | 12h30-13h30 | 15h20-15h40 | 17h30, 12h30 le vendredi | 10 | | | | poly | | 1 | | 10 |
| | | | | | | | | | | | | | 1 | | 0 |
| GROUPE 2 Chambray ACSE1 | 9h00 le lundi 8h00 les autres jours | 10h00-10h20 | 12h00-13h00 | 15h00-15h20 | 17h00, 12h00 le vendredi | 7 | | | | visco | | 1 | | 7 | |
| | | | | | | | | | | | | 1 | | 0 | |

| | GROUPE | Heures d'arrivée | heure de pause matin | Heure de pause méridienne | Heure de pause AM | Heure de départ | Effectif apprenants | Nb Demi pension | Nb internes | SALLE1 | SALLE2 | Personnels | Effectif Personnels | Effectif Total | |
|-------------------|-----------------------|------------------|----------------------|---------------------------|-------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-------------|--------|--------|------------|---------------------|----------------|---|
| S06/07 | GROUPE 1 LN BP REA | Sur convocation | | | | | 12 | | | | MADRIE | 1 | | 12 | |
| | | | | | | | | | | | | | 1 | | 0 |
| | GROUPE 2 LN | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | GROUPE 1 Chambray | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 0 |
| GROUPE 2 Chambray | | | | | | | | | | | | | | 0 | |
| | | | | | | | | | | | | | | 0 | |

La semaine du 04 juillet sera consacrée aux remédiations des BP REA, les stagiaires qui pourront se déplacer seront convoqués individuellement

Annexe 4

PROTOCOLE SANITAIRE :

SALLES DE CLASSE

| Salle | Superficie | Capacité COVID-19 |
|------------------------------|---|--|
| VEXIN | 45.6m ² | Salle de réunion groupe de 6 personnes |
| OUCHÉ | 46.2m ² | 11 |
| SAINT ANDRÉ | 46.2m ² | 11 |
| MADRIE | 56.4m ² | 14 |
| NEUBOURG | 46.2m ² | 11 |
| LIEUVIN | 58.5m ² | 14 |
| CDR – CDI (2 sites) | NEUTRALISE | |
| Foyer | NEUTRALISE : salle de décontamination colis | |
| LABORATOIRE (2 sites) | NEUTRALISE | |
| ATELIERS et HALL HYDRAULIQUE | NEUTRALISES | |
| GYMNASES (2 sites) | NEUTRALISE POUR L'EPS (salle de cours possible) | |
| SALLES INFO (2 sites) | NEUTRALISEES | |

Un plan d'occupation des salles par semaine est annexé à ce document et sera transmis aux apprenants, leurs représentants légaux et Maîtres d'apprentissage pour information.

Les portes des salles de classe seront maintenues ouvertes durant les activités pédagogiques ou éducatives.

Les tables et chaises seront disposées afin de respecter la distanciation physique.

La disposition du mobilier dans les salles doit être maintenue en l'état;

4m² par apprenant ou par personne présente dans la salle

passage entre les table suffisant pour permettre le passage des formateurs-trices ou la déplacement des apprenants.

Les tables seront nominatives

Le mobilier des salles occupées sera nettoyé chaque soir.

Les mobiliers utilisés par les formateurs-trices et le tableau seront désinfectés à chaque changement de formateur-trice.

Les formateurs-trices sont invité-es à

- se laver les mains avant d'aller en cours et à chaque sortie de salle
- passer des gants à usage unique avant le début du cours
- changer de gants à chaque pause ou sortie de salles

Une boîte de gants sera remise à chaque formateur-trice pour son usage exclusif.

Une poubelle disposant d'un sac sera réservée au dépôt des gants usagés dans chaque salle. Elle sera vidée tous les soirs.

Annexe 5

PROTCOLE SANITAIRE : GESTION DES CIRCULATIONS

Entrée des apprenants et des personnels => par la porte principale située sur la façade du bâtiment

Sortie des apprenants et des personnels => par la porte située au bout de l'internat.

Le Couloir du rez de chaussée est à double sens avec un fléchage du sens de circulation indiqué par marquage au sol.

Le couloir du premier étage est à sens unique.

Le Plan de circulation est annexé au document.

Annexe 6

PROTOCOLE SANITAIRE :

DEMI-PENSION

Il sera procédé à l'aération des locaux (salle de restauration, sanitaires) avant et après le service.

Un ordre de passage des classes sera établi en concertation avec le service éducation et surveillance en fonction de la capacité de la salle de restauration pour respecter la distanciation.

La salle de restauration sera réorganisée en supprimant des chaises afin de respecter les distances barrières.

En respectant la distanciation physique, il sera possible d'accueillir 52 apprenants par service.

Si besoin il sera procédé au rallongement de l'amplitude d'ouverture de la restauration et les emplois du temps seront aménagés en conséquence.

Un sens de circulation sera mis en place de façon à éviter le croisement des apprenants entrant avec les apprenants sortant.

Il sera veillé au lavage des mains avant et après le repas. Le bon fonctionnement des lavabos, l'approvisionnement en savon et essuie-mains papier seront vérifiés. Les sanitaires élèves à la restauration sont composés de 2 locaux : l'un équipé de 3 urinoirs, 2 WC et 3 lavabos, le second d'un lavabo et d'un WC. Le passage aux sanitaires sera limité à 3 apprenants simultanément afin de respecter la distanciation physique.

La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, pichets...) ainsi que la distribution du pain seront adaptées pour limiter les contacts.

L'usage du micro-ondes est proscrit.

Les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs qui seront vidées après chaque service (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

Une désinfection des tables et des chaises sera réalisée entre chaque flux d'apprenants.

Protocoles Conseil Régional pour les agents en charge de la production de la distribution des repas

<https://drive.google.com/open?id=1G6HW3RByE9OKPI5hFkbAWWMxTGo89cPn>

<https://drive.google.com/open?id=1Vv3BRPqXFNTTum-xAAq6kgmiqODs3465>

<https://drive.google.com/open?id=1iNQMsJgHbeONSEie8piI9uxoTMPJlBm0>

https://drive.google.com/open?id=1t3bH8OwBtW9WTFwB_061K6NOIkZdILdf

<https://drive.google.com/open?id=1mhhBkt9HNpKMVKLw5LuRm8pZQsGuZICI>

https://drive.google.com/open?id=1nJV03_K-u9EGh1d75VThTwcC-fBhcxEt

<https://drive.google.com/open?id=1JBpyyEHJH4Oqnh3wU3vb7oN3CHks71N>

Annexe 7

PROTOCOLE SANITAIRE : PAUSES ET RECREATIONS

En cas de présence simultanée de plusieurs groupes d'apprenants, les pauses seront décalées afin de limiter le brassage des groupes.

Les heures de pause seront indiquées dans les salles de cours.

La sonnerie sera neutralisée.

- Pas de regroupement sur le parking ou dans le bâtiment
- Le foyer est neutralisé
- Les salles de cours restent inaccessibles durant les pauses et seront aérées durant cette période
- Les apprenants ne seront pas autorisés à rester dans le bâtiment durant les pauses. Ils disposeront de lieux abrités à l'extérieur. Un marquage au sol permettra de respecter la distanciation physique.
- Modification de l'emplacement du coin fumeur afin de limiter le brassage des groupes présents sur le site. Le lieu sera clairement identifié, un marquage au sol permettra de faire respecter la distanciation physique. Le lieu choisi permettra une surveillance. Les apprenants seront impliqués et responsabilisés afin de respecter les gestes barrière durant les pauses. L'emplacement choisi permettra de favoriser une entrée "naturelle" par la porte principale du bâtiment.
- Le sens de circulation devra être respecté par les apprenants et les personnels: sortie par l'internat, sens unique de circulation au premier étage, entrée par la porte principale.(Cf. plan en annexe)

Annexe 8

PROCOLE SANITAIRE : ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Reprise EPS *version 2*

Informations au 15 Mai 2020 du ministère des Sport valable jusqu'au 2 Juin

Source : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

Contraintes sanitaires :

- Distanciation physique
- Espaces ouverts autorisés
- Situation sanitaire de territoire (zone rouge/verte)

Vers une reprise individualisée du sport :

- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans une limite de distance du domicile inférieur à 100 km
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum
- En extérieur
- Sans bénéficier des vestiaires

Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes :

- Une distance de 5 mètres minimum entre deux personnes pour un effort modéré (marche, randonnée) et 10 mètres pour un effort intense (course, vélo...)
- Une distance physique d'environ 4m² pour les activités de plein air statique (stretching, yoga...)

Les APS de types sports collectifs et de combat ne pourront pas reprendre dans l'immédiat.

Lycée Gilbert Martin / CFA de l'Eure :

| Infrastructures | APSA possibles | APSA retenues |
|----------------------------|---|-------------------------|
| Gymnase | Volley-ball, Badminton, Futsal, Basket ball, Hockey | Espace fermé |
| Salle musculation | Musculation | Espace fermé |
| Salle tennis de table | Tennis de table, Boxe française, Stretching | Espace fermé |
| Terrain en herbe | Football, Rugby, Foot gaélique | Sports collectifs |
| Forêt du Champ de Bataille | Course d'orientation Randonnées VTT | Randonnée d'orientation |
| Piscine du Haut Phare | Natation Natation de sauvetage | Espace fermé |
| Piste d'athlétisme | Course relais, Vitesse, Lancers Saut en longueur | Espace fermé |

Protocole de reprise EPS :

Randonnée d'orientation

| Contraintes / besoins | Propositions |
|-----------------------------------|---|
| Pas de vestiaire Tenue adaptée | Obligation d'avoir une tenue « cours » et une tenue « EPS » (<u>de la tête aux pieds</u>) conservés dans des sacs différents Se changer dans la classe |
| Effectif | Pas plus de 9 élèves/apprentis <i>(recommandation ministère des sports)</i> |
| Distanciation retenue | 4m ² par personne |
| Port du masque | Obligatoire <u>avant</u> et <u>après</u> l'activité mais <u>pas pendant</u> la pratique Sous réserve du <u>respect de la distanciation</u> et des <u>gestes barrière</u> |
| Contrôle sanitaire | <p style="text-align: center;"><u>Se laver les mains</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avant de se changer en « EPS » - après s'être changé en « EPS » - avant de se changer en « cours » - après s'être changé en « cours » <p><u>Gel hydroalcoolique</u> pendant la pratique si contact avec mobilier urbain (panneau, rampe, bordure de pont...), non-respect des gestes barrière</p> |

| | |
|------------------------|--|
| Matériel nécessaire | Masques Gel hydroalcoolique Lingettes désinfectantes Trousse pharma |
|------------------------|--|

Interrogations :

En attendant un nouveau communiqué du ministère des sports, le nombre de pratiquant est de 10 maximum à ce jour. Est-ce similaire dans le cadre du sport scolaire ? S'il y a plus de 9 élèves/apprentis par classe, que fait-on de ceux qui ne participent pas ?

La distance minimum d'1m50 entre les élèves/apprentis est-elle réalisable lors des déplacements en ville d'un point de vue sécurité (vue de l'enseignant/formateur sur le groupe) ?

La transpiration est un facteur de risque non négligeable, la gestion des vêtements de sports après séance pose donc un problème d'autant que les élèves se changent dans leur salle de cours.

Annexe 9

PROTCOLE SANITAIRE : ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Utilisation des laboratoires de chimie ou biologie: (voir avec les enseignants et formateurs) mais dans la perspective RS 2020:

Les apprenants seront en demi-groupe. Groupe 1 en laboratoire Groupe 2 au CDR.

- l'accompagnement au CDR se fait sur la base d'un travail donné par le-la formateur-trice en SVT ou biologie ou physique-chimie.
- l'animatrice CDR a à disposition toutes les ressources nécessaires pour accompagner le demi-groupe.
- Une réunion de concertation est nécessaire pour que les objectifs soient clairement compris et atteints. Ce temps peut être réalisé en visio
- l'ensemble des documents est fourni par la-le formateur-trice en amont de la séance

!! => organisation à prévoir dès le début d'année sur les jours et heures de laboratoire sur les deux sites

L'utilisation des salles spécifiques (informatiques, laboratoires et ateliers) demande une vigilance accrue. Aussi, elles ne pourront être utilisées qu'une fois par jour, par une seule classe. En effet, les équipements partagés demandent un travail de nettoyage qui prend du temps et qui ne peut être réalisé plusieurs fois dans la même journée.

Annexe 10

PROTOCOLE SANITAIRE :

INTERNAT

L'internat du CFA compte 43 places sur 2 étages. Au regard des exigences sanitaires, le CFA n'est pas en mesure d'ouvrir l'internat dans les conditions requises. Le personnel d'entretien ne sera pas en mesure d'assurer le nettoyage et la désinfection des lieux. Le personnel de surveillance, soit 1 ETP ne peut en aucun cas suffire à la surveillance nécessairement accrue durant cette période de reprise.

Il paraît néanmoins important de réfléchir à une organisation permettant la réouverture de l'internat en août 2020. Les conditions nécessiteront éventuellement des moyens supplémentaires. Néanmoins, ce surcoût devra être réfléchi au regard du service rendu aux jeunes et à leur famille.

Annexe 11

PROTOCOLE SANITAIRE :

PERSONNELS

ORGANISATION DU TRAVAIL:

Le télétravail reste la modalité d'organisation à privilégier quand il est compatible avec les missions exercées par l'agent.

La reprise d'activité de l'ensemble des agents doit être progressive et échelonnée. Il s'agira notamment de porter une attention particulière aux points suivants:

- Limiter le nombre d'agents présents simultanément dans les établissements. Un tableau des présences par service et par semaine sera produit par les chefs de service.

Généralités :

Les personnels présentant des pathologies dites à risque face au coronavirus sont connus. Ils pourront poursuivre leur activité en télétravail, sauf arrêt de travail. Dans le premier cas, un certificat médical établi par leur médecin traitant est demandé. Lorsque le télétravail n'est pas possible, les agents vulnérables seront placés en ASA.

Les personnels ne pouvant se rendre sur leur lieu de travail pour garde d'enfant de moins de 16 ans pourront continuer à télétravailler après le 1/06/2020 s'ils attestent de la non prise en charge scolaire de leurs enfants. Lorsque le télétravail n'est pas possible, les agents seront placés en ASA.

Les agents vulnérables souhaitant venir travailler en présentiel fourniront un certificat médical les autorisant à venir travailler. L'employeur pourra demander l'avis du médecin de prévention. Celui-ci, compte tenu de l'état de santé de l'agent et des fonctions exercées, peut conseiller d'aménager le poste de travail de l'agent. L'agent devra en outre fournir une déclaration écrite attestant de sa volonté de reprendre son service.

L'ensemble des personnels et apprenants bénéficieront d'une information et d'une formation spécifique sur le COVID-19.

Cette formation sera assurée par les personnels compétents.

Pour le CFA-CFPPA, le personnel chargé d'assurer la formation est A.CHANAS, formateur SST. Il sera chargé aussi d'assurer une formation aux maîtres de stage des adultes de la formation continue. La formation aura lieu en visioconférence. Plusieurs créneaux horaires seront proposés aux Maîtres de stage afin qu'ils puissent se connecter au moment où ils sont disponibles.

CFA-CFPPA Agricoles de l'Eure site du Neubourg

Personnels administratifs

Au Neubourg, la période de recrutement des apprenants, les appels très nombreux des maîtres d'apprentissage et parents, nécessitent une présence des personnels administratifs. Les horaires de travail en présentiel proposés aux agents sont les suivants:

- 1 secrétaire présente le matin de 8h00 à 13h00 les lundis, mardi, jeudi et vendredi.
- 1 secrétaire présente de 13h30 à 18h30

A partir du 2 juin

| | Lundi | Mardi | Mercredi | jeudi | vendredi |
|-------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| A.BOULANGER | 8h00-12h30 13h15-17h15 | 8h00-12h30 13h15-17h15 | 8h00-11h30 | 8h00-12h30 13h15-17h15 | 8h00-12h30 13h15-17h15 |
| A.CHARLET | 9h30-12h30 13h15-17h45 | 9h30-12h30 13h15-17h45 | 9h30-12h30 13h15-17h45 | 9h30-12h30 13h15-17h45 | 9h30-12h30 13h15-17h45 |

Les secrétaires ne travaillent pas dans le même bureau. Un paravent de "plexiglass" a été installé afin de protéger les agents. Une distance de sécurité par rapport au bureau sera matérialisée au sol. Le standard a été configuré de manière à permettre le maintien de l'accueil téléphonique sans utilisation du même matériel. L'accès des bureaux n'est autorisé qu'à une personne à la fois. Les secrétaires quand elles réalisent l'accueil porteront des masques.

Personnel d'entretien

- 1 personne d'entretien à 80% présente le matin de 8h30 à 14h30 à partir du 1/06
- 2 personnes en interim de 16h30 à 18h30 à partir du retour des apprenants

Les personnels porteront des masques et les EPI nécessaires à l'utilisation des produits nettoyant et désinfectant.

Personnels de formation et d'éducation

- 1 personnel éducatif en présentiel de 13h30 à 17h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi. De 8h30 à 17h30 à partir du 2/06.
 - 2 personnels de surveillance: (à partir du 8/06)
 - 1 personne présent de 8h00 à 12h00
 - 1 personne présent de 12h30 à 17h30
- 15 personnels de formations (contractuels ou vacataires)
- 3 personnes maximum le matin
 - 3 personnes maximum l'après midi

- Horaires des jeunes aménagés
- continuité de télétravail pour les personnes vulnérables (1 recensés) ou gardant des enfants de moins de 16 ans (1 recensés)
- organisation du face à face et des heures de télétravail afin de ne pas surcharger les personnels.

- Si besoin des réunions peuvent être organisées. Dans ce cas, l'on veillera à limiter le nombre de personnes présentes en même temps. Pas plus de 6. La visioconférence reste un moyen privilégié.

- L'accueil de prospects et de leur famille est autorisé et doit respecter les règles d'hygiène et les gestes barrière. Un masque sera fourni aux personnes extérieures qui n'en possèdent pas.

Annexe 12

PROTCOLE SANITAIRE : LOCAUX COMMUNS

RESTAURATION : voir annexe 6 - demi-pension

SALLE RESTAURATION CFA LE NEUBOURG => Neutralisée en raison de la superficie trop réduite. La désinfection n'est pas réalisable afin de ne pas surcharger l'agent d'entretien.

FOYER DES ÉLÈVES : neutralisé

CDI/CDR : neutralisé

GYMNASES => neutralisé pour EPS, possibilité d'y installer des salles de classe

SALLES DES PROFESSEURS LE NEUBOURG > accessible pour les seuls enseignants travaillant en face à face. Un sens unique sera mis en place (porte d'entrée, porte de sortie)

SALLE DES PROFESSEURS CHAMBRAY

SALLE DES ENSEIGNANTS CITE BTS> neutralisé

SALLE DES FORMATEURS LE NEUBOURG => deux personnes simultanément. Le poste informatique est nominatif.

LABORATOIRE LE NEUBOURG > utilisation possible pour 6 élèves maxi, pas de partage de matériel

LABORATOIRE CHAMBRAY> neutralisé

ATELIERS LE NEUBOURG => neutralisé pour le CFA - utilisation possible sans partage de matériel pour Lycée, 6 maxi

HALL HYDRAULIQUE CHAMBRAY> neutralisé

Annexe 13

PROTOCOLE SANITAIRE :

CAS DE COVID

Les symptômes principaux du COVID-19 sont la fièvre ou la sensation de fièvre et la toux.

La perte brutale de l'odorat, sans obstruction nasale et disparition totale du goût sont également des symptômes qui ont été observés chez les malades.

Chez les personnes développant des formes plus graves, on retrouve des difficultés respiratoires, pouvant conduire à une hospitalisation.

1.1. Règle de base : un agent/ un apprenant malade ne doit pas se présenter dans l'établissement

Un agent/apprenant malade reste chez lui et appelle son médecin afin de déterminer avec lui la marche à suivre. Il informe le chef d'établissement. En cas de suspicion de contamination au COVID-19, le chef d'établissement prend les mesures décrites au point 1.4.

NB : si l'agent est placé en congé maladie par son médecin, le jour de carence ne s'appliquera pas.

1.1. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un apprenant :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'apprenant avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'apprenant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière et garder une distance d'au moins 1 mètre.

Pour le CFA Le Neubourg => une chambre d'internat sera spécialement dédiée.

En cas de survenue de symptômes chez plusieurs personnes, une chambre sera réquisitionnée par personne présentant des symptômes : **Chambres réservées : Grèce, France, Irlande**

La chambre de l'infirmerie sera utilisée à cet effet - si plusieurs cas alors des chambres d'internat seront utilisées

- Prise de la température avec un thermomètre sans contact par un personnel infirmier si cela est possible.
- En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU (15).
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'apprenant en respectant les gestes barrière.

- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage de l'enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Effectuer un balisage adéquat dans l'attente d'un bionettoyage (**Voir fiche opérationnelle n° 4 en annexe du présent document**) de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures et si interne de sa chambre.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

-

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière et garder une distance d'au moins 1 mètre.

Pour le CFA Le Neubourg => une chambre d'internat sera spécialement dédiée.

En cas de survenue de symptômes chez plusieurs personnes, une chambre sera réquisitionnée par personne présentant des symptômes.

- En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU (15).
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Effectuer un balisage adéquat dans l'attente d'un bionettoyage (**Voir fiche opérationnelle n° 4**) de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière

1-3 CAS AVÉRÉ DE COVID-19

En cas d'activité et présentiel durant les 14 derniers jours

- Prévenir les services RH, vie scolaire, SST
- Prévenir la Région + le SRFD
- Organisation de dépistage par le SRFD pour les personnes ayant été en contact
- Information des
 - personnels (tout statut confondu)
 - apprenants
 - représentants légaux
 - maîtres d'apprentissage
 - Les membres de la CoHS

Cette information a pour objet de

- les informer

- rappeler les gestes barrière à appliquer impérativement
- rassurer => l'appui de la médecine de prévention, le service RH et la vie scolaire est sollicité
- Les personnes concernées seront contactées par mail et par appel téléphonique par les services concernés
 - personnels par leur chef de service
 - apprenants et représentants légaux par les personnels vies scolaire
 - Maîtres d'apprentissage par le personnel chargé des relations entreprises
 - Les membres de la CoHS par ?

Cas impliquant la fermeture du ou des établissements : A DEFINIR

Sur le site du Neubourg, la fermeture concernera

- le LPA Gilbert Martin
- le CFA Agricole de l'Eure
- le CFPPA

Une information de fermeture sera envoyée

- Au SRFD
- A la Région : service des Lycée + Service FTLV
- A la prefecture
- A la DIRECCTE

Sur le site de Chambray, la fermeture concernera

- Le LEGTA Edouard de Chambray
- Le CFA Agricole de l'Eure

Une information de fermeture sera envoyée

- Au SRFD
- A la prefecture
- A la DIRECCTE

1-4 Retour dans l'établissement

Les personnes atteintes du Covid-19 pourront réintégrer les établissements après levée de l'isolement strict, respect des consignes des autorités de santé et après avoir fourni un certificat établi par leur médecin traitant.

Les mesures sanitaires et gestes barrière seront strictement appliqués.

Centre de Formation Agricole de l' Eure

